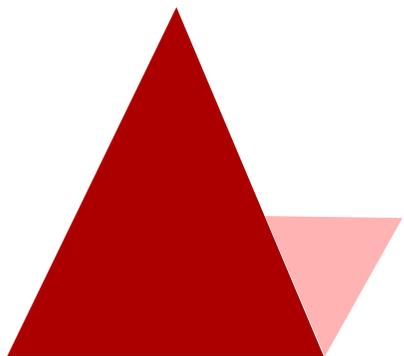


Demandes de subventions politiques publiques

CPC 21 octobre 2023



Rôle du comité

- > Connaitre les demandes de subventions possibles sur son territoire.
- > Relancer les clubs en fonction des dates butoir.
- > Accompagner les clubs lors de leurs demandes de subventions.

Recensement des aides possibles

Conseil Régional

- > Soutien des clubs sportifs « Occitanie sport pour tous »
 - > 30 septembre chaque année
 - > Avoir 20 jeunes de -21 ans ou 20% de l'effectif de moins de 21 ans
 - > Entre 500 et 2 000€ maximum. La subvention sera de 50% du montant des dépenses maximum

09: Foix

11: Castelnaudary, Limoux

30: Bagnols sur Ceze, Calvisson, Nîmes

32-65: L'isle Jourdain, Tarbes

31: Blagnac, Castanet, Saint-Jean, Nailloux, Saint Orens,
Le Mirail, Tournefeuille

34: Beziers, Juvignac, Lunel, Saint Gély du Fesc, Saint
Matthieu de Trévières, Serignan

46: Biars sur Cere, Gourdon

48: Mende

66: Saint-Estève, Toreilles

81: Saint Sulpice

82: Montauban, Verdun sur Garonne

<https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous>

Recensement des aides possibles

Conseil Régional

- > Soutien des clubs sportifs « Occitanie – Ambassadeur Sport »
 - ~ Avant le 13 octobre 2023
 - ~ Aides au fonctionnement et à l'investissement destinées à accompagner le projet de formation des jeunes de 14 à 21 ans

31: Blagnac

34: Castelnau Le Lez

<https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-Ambassadeur-Sport>

Recensement des aides possibles

Conseil Régional

- > Fond d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap (clubs)
 - ~ 15 septembre 2023
 - ~ Achat de matériel lourd
 - ~ Justifier l'accueil de personnes en situation de handicap
- > Soutien des manifestations sportives (clubs – comités)
 - ~ 6 mois avant la date limite
 - ~ Manifestations nationales ou internationales ou à fort impact territorial

<https://www.laregion.fr/Fonds-d-accessibilite-a-la-pratique-sportive-pour-les-personnes-en-situation-de>

<https://www.laregion.fr/Soutien-des-manifestations-sportives>

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA 2)

- > Aide pour le fonctionnement global
 - ~ De janvier à février (à vérifier par département)
 - ~ Charges courantes, achat de petits matériels, maintien de l'emploi des salariés
- > Aide pour les nouveaux projets
 - ~ Nouveau service pour répondre à un nouveau besoin
 - ~ Changement d'échelle territoriale des actions
- > Non éligible: formation, investissement (>500€), service pour une partie des adhérents.

Se référer aux notes départementales pour certaines spécificités.

L'Agence Nationale du Sport

- > Nombre d'actions limité par clubs et comités
- > Demande minimale de 1 500€ (1000€ si ZRR), demande maximum 50% du budget de l'action
- > Avril 2024?
- > Actions du 01/01/2024 au 30/06/2025
 - ~ Attirer de nouveaux licenciés
 - ~ Fidéliser les licenciés
 - ~ Faire du Badminton un levier de santé bien être
 - ~ Promouvoir les valeurs du badminton et l'engagement
 - ~ Projet de Performance Fédéral - Actions sportives

Se référer à la note de cadrage chaque année.

Aide de la ligue pour la réalisation du dossier.

Les aides des Conseils Départementaux

- > Aide au fonctionnement pour les clubs
- > Aide au fonctionnement pour les comités départementaux
- > Aide à l'organisation de manifestations sportives

- > Suivant les comités:
 - ~ Aide à l'achat de matériel
 - ~ Goodies, Publicité
 - ~ Appels à projets
 - ~ Clubs Haut Niveau / Performance
 - ~ Développement pour les personnes en situation de handicap
 - ~ Tenues